

**Objet:** Vide Grenier

Pièces jointes: Bulletin d'inscription

Madame, Monsieur,

La municipalité de Langlade organise un vide grenier le :

Le dimanche 26 octobre 2025 de 08h00 à 16h00 sur le parvis de la salle socio-culturelle de LANGLADE

Pour ce faire, je vous demande de bien vouloir vous inscrire à l'aide du bulletin ci-contre.

L'installation se fera le jour même à partir de 6h30 du matin.

Le bulletin d'inscription est à retourner accompagné du chèque correspondant à :

Mairie de Langlade Chemin de Saint-Dionisy 30980 LANGLADE

Pour plus de renseignements téléphoner au 04.30.06.53.30

Une restauration rapide sera possible sur place.

Je vous remercie pour votre confiance et vous prie de bien vouloir me retourner dans les plus brefs délais l'attestation et le bulletin d'inscription ci-joint, accompagné du règlement correspondant.

Aucune inscription ne sera retenue sans le règlement correspondant.



## **ATTESTATION - BULLETIN D'INSCRIPTION**

## **Vide Grenier**

## Se déroulant le dimanche 26 octobre à Langlade (Gard) salle socio-culturelle

NOM:		Prénom :
Né(e) le:	à	(département)
 Code Postal :	 Ville :	
Titulaire de la pièce d'identit Délivrée le :	é (carte identité ou pa: par	sseport) N°
Nature des marchandises ve	ves ndues	occasion
		ate de fin de la vente : 26/10/2025 à 16H00. <i>renier</i> » organisée par la municipalité de Langlade.
Réservation de stand 4mX3n	n (Cochez la case).	
Vide Grenier Dimanche 2	6 octobre 2025 = 12€	l'emplacement.
Le montant total est de Pour le bon déroulement d au moment du déchargem	de l'installation des p	e je joins en <b>chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.</b> Participants, une seule voiture sera tolérée par emplacement

## <u>Déclare sur l'honneur :</u>

- De ne pas être commerçant (e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal).
- Laisser mon emplacement propre et sans objets divers après mon départ.

Buvette et restauration possibles sur place (snack).

Les demandes ne seront honorées que si elles sont accompagnées du règlement de la brocante signé et du paiement de la place.

Lu et approuvé, le participant